

Image not found or type unknown



L'aide juridictionnelle non acceptée la deuxième fois

Par **séphora11**, le **09/03/2009** à **21:44**

mon avocat m'a fait faire une première demande d'aide juridictionnelle pour la procédure et il m'en a fait faire une deuxième quand le procès a eu lieu la première ma était accordée totalement est ce possible que la deuxième m'ai été refusée alors que ma situation financière n'avait pas du tous changée.et il veut me prendre 450e sur mes dommages et intérêts en disant que s'est conformément a l'article 475-1 du code pénale.est ce normale?